

# **CINQ RECOMMANDATIONS D'ECRIN POUR CRÉER DES EMPLOIS**

***par un appui renforcé des  
établissements de l'enseignement  
supérieur et de la recherche aux jeunes  
porteurs de projets innovants***

**Rapport**

**Juillet 2005**



# CINQ RECOMMANDATIONS D'ECRIN POUR CRÉER DES EMPLOIS

## PAR UN APPUI RENFORCÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE AUX JEUNES PORTEURS DE PROJETS INNOVANTS

*Ce rapport a été préparé, dans le cadre d'Ecrin, par les membres d'un groupe de travail qui souhaitent, à partir de leur expérience de terrain, proposer aux décideurs quelques mesures susceptibles de dynamiser d'une manière significative la création d'activités nouvelles, et donc d'emplois, à partir d'un appui renforcé des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche publique aux jeunes porteurs de projets innovants en lien avec la technologie.*

*L'ambition de ces propositions n'est pas de révolutionner la dynamique de la création d'entreprises en France, mais d'augmenter de manière sensible la création d'activités nouvelles grâce à ces mesures, issues de quelques « bonnes pratiques » qui ont démontré leur utilité. De portée apparemment limitées, elles devraient néanmoins permettre de doubler rapidement les initiatives de création d'entreprises innovantes technologiques enregistrées aujourd'hui et de créer un flux significatif d'activités nouvelles dans les entreprises.*

### **Recommandation 1    Au profit des étudiants pendant leur cursus**

Développer l'organisation, pour les étudiants de l'enseignement supérieur, de missions de fin d'étude en entreprise, ayant pour objectif la création d'activités nouvelles fondées sur des besoins concrets.

### **Recommandation 2    En direction des jeunes diplômés pour compléter leur formation**

Développer les formations d'étudiants par la création, en mettant en place les « Conventions de formation par la création » et l'option post-doc « création ».

### **Recommandation 3    En appui aux candidats créateurs isolés**

Ouvrir les réseaux de développement technologique aux candidats créateurs, souvent isolés, porteurs de projets innovants en lien avec la technologie et leur donner accès à la prestation technologique réseau (PTR « création »)

### **Recommandation 4    Pour un renforcement régional de l'accompagnement**

Développer, à partir de ce qui existe, un réseau de structures d'accompagnement « innovation », une au niveau de chaque région, dédiées à l'appui aux créateurs d'entreprises innovantes en lien avec la technologie.

### **Sans oublier                      Face à l'insuffisance criante de financement des jeunes entreprises**

La mise en place de nouveaux financements pour assurer le premier développement des entreprises nouvellement créées.



# SOMMAIRE

<b>I. Introduction</b>	7
Les membres du groupe de travail	11
Experts et personnalités consultés	11
<b>II. Le contexte</b>	13
1. Pourquoi un groupe de travail sur ce thème à Ecrin ?	13
2. Qu'entend-on par création d'entreprises innovantes ?	13
3. Caractérisation succincte des différentes catégories d'entreprises innovantes	14
4. Les difficultés encore rencontrées par les candidats créateurs	15
5. Quelques réflexions en cours	16
<b>III. Les recommandations</b>	21
<b>Projet 1</b>	21
Comment rapprocher d'avantage les étudiants de la pratique du réel, pour mieux les sensibiliser, les préparer, les entraîner à la création d'activités nouvelles dans le cadre de leur formation ?	
<b>Recommandation 1</b>	24
<b>Projet 2</b>	25
Comment favoriser la réalisation de projets de création amorcés pendant la formation ?	
<b>Recommandation 2</b>	26
<b>Projet 3</b>	27
Comment informer, orienter, accompagner en plus grand nombre les porteurs de projets innovants de création, même modestes, en lien avec la technologie ?	
<b>Recommandation 3</b>	28
<b>Projet 4</b>	29
Comment conforter la pérennité des entreprises créées, en développant les possibilités de leur accompagnement ?	
<b>Recommandation 4</b>	32
<b>Sans oublier</b>	33
L'insuffisance criante de financement des jeunes entreprises	
<b>Recommandation 5</b>	35
<b>IV. Conclusion</b>	37
<b>V. Références</b>	39



# I. INTRODUCTION

Autour de la question centrale,

---

*« Comment les savoirs, savoir-faire et technologies des établissements de la recherche publique et de l'enseignement supérieur, peuvent-ils contribuer davantage au développement de l'activité économique? »*

---

Les membres du groupe de travail, conscients de l'évolution remarquable de ces dernières années (loi sur l'innovation, programme incubateur, Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes, statut de la jeune entreprise innovante...) estiment qu'il ne faut pas s'arrêter là. Les mesures existantes doivent être complétées pour tenir compte de l'évolution de notre contexte économique ainsi que de l'augmentation du nombre de créations d'entreprises par des jeunes issus des laboratoires et des établissements de formation. En 2005, plusieurs étudiants entrant à l'Ensam ont déjà créé leur entreprise !

Les enjeux sont considérables pour notre pays dans le contexte de mondialisation, de délocalisation et de chômage que l'on connaît. L'innovation est une clé de la création de nouvelles richesses. Elle trouve sa source dans les développements technologiques, dans la volonté d'entreprendre chez ceux qui en sont les promoteurs, dans les réseaux qui se tissent au niveau des territoires. Il paraît important de revaloriser auprès du public et à l'école l'image des sciences et de la technologie, qui ne sont pas toujours à leurs yeux synonymes de progrès par crainte pour l'environnement et l'emploi. Il faut miser sur le développement de la recherche et des formations et ouvrir de nouvelles pistes pour favoriser leurs retombées économiques, lancer de nouvelles initiatives, encourager résolument l'innovation. De l'avis quasi-unanime des économistes la recherche et l'innovation sont bien les moteurs de la croissance économique et des emplois de demain.

L'objectif du groupe de travail a donc été d'identifier, dans l'état actuel des dispositifs mis en place et des cultures qui les entourent, les besoins pour lesquels une action concrète pourrait répondre à l'attente et dynamiser d'une manière significative la création d'activités nouvelles et donc d'emplois. Les idées existent, les bonnes pratiques aussi ; nombreuses sont celles qui ont été expérimentées avec succès. Comment en faire profiter le plus grand nombre ? Comment adapter ou compléter les outils existants ?

Les membres du groupe de travail ont été quasi-unanimes à reconnaître, comme préalables, les cinq priorités suivantes :

1. Pour développer la création d'activités et d'entreprises, donc créer de nouvelles richesses et de nouveaux emplois, il faut promouvoir vigoureusement l'esprit entrepreneurial. Nous avons besoin d'hommes dynamiques, motivés, de hautes qualités techniques et professionnelles. Les résultats dépendront essentiellement de leurs qualités d'entrepreneurs. Pour que l'évolution engagée ces dernières années se poursuive, il faut continuer à donner envie aux jeunes, leur permettre d'acquérir les bons réflexes, encourager les hommes et les femmes qui possèdent l'esprit d'entreprendre, le plus tôt possible, c'est-à-dire dès leur entrée dans les cycles de formation.
2. Tout en reconnaissant l'intérêt du soutien aux grands projets à haut potentiel, le groupe recommande de ne pas négliger pour autant l'appui public au plus grand nombre, pour augmenter le nombre de réussites, et contribuer ainsi au développement d'un tissu industriel équilibré.
3. Il faut viser avant tout la création d'activités nouvelles, donc d'emplois nouveaux ce qui est bien le but recherché, et donc ne pas négliger le développement de nouvelles activités au sein ou adossées à des entreprises existantes, parallèlement au soutien à la création d'entreprise.
4. Surmonter les difficultés et blocages encore rencontrés ne nécessite pas toujours d'inventer, mais peut aussi se faire par l'exploitation de moyens existants. Il se trouve que des pistes ont souvent été expérimentées avec succès dans ce que nous appelons de « bonnes pratiques », qui ne sont pas suffisamment connues, analysées et surtout diffusées. Une meilleure évaluation des aides publiques faciliterait la reconnaissance et l'utilisation des outils performants selon les objectifs fixés.
5. Les territoires, par les effets réseau qu'ils favorisent, apparaissent de plus en plus comme le cadre le plus favorable à l'émergence de nouvelles initiatives pour le développement économique local. Comment trouver, au niveau de ces territoires, les mécanismes permettant aux recommandations de ce rapport de porter rapidement leurs fruits ?

La réflexion, sur les actions à proposer pour faciliter l'émergence et la réussite de porteurs de projets innovants en plus grand nombre, s'est donc située rapidement à trois stades de leur évolution, dans le cadre spécifique d'un appui renforcé des établissements d'enseignement supérieur et de recherche:

- en amont et le plus tôt possible, pendant les cycles de formation,
- à l'issue immédiate de leurs formations initiales, pour compléter celles-ci,
- plus tard, pour les porteurs de projets innovants encore souvent trop isolés.

Ces trois pistes d'action (cf. tableau ci-dessous) ont donc été explorées, sans perdre de vue les réflexions engagées par d'autres instances : Conseil national de la création d'entreprises (CNCE), Association CapInTech (Création, Amorçage, Promotion de sociétés Innovantes et Technologiques), Association Dièse, IE Club (Investissement dans l'Entreprise), FutuRIS... et ont amené le groupe de travail à proposer les cinq recommandations suivantes qui peuvent être d'application immédiate.

Au moment où nous mettons un point final à ce document, nous prenons connaissance du rapport du groupe de travail de l'opération FutuRIS présidé par Gérard Worms : « Recommandations pour favoriser le développement des entreprises innovantes » [9]. Notre réflexion recoupe totalement l'analyse et les conclusions de ce rapport pour les questions que nous avons abordées. Mention en a été ajoutée à plusieurs chapitres du présent document.

Nous adhérons totalement à la proposition de ce rapport de constituer un groupe de suivi associant les acteurs concernés par la question du développement des entreprises innovantes, avec les objectifs mentionnés. Le groupe de travail Ecrin est prêt à apporter sa contribution aux travaux de ce groupe.

La cible	Piste de réflexion	Quelques exemples de « bonnes pratiques »
<b>Les étudiants</b> Universités, IUT, écoles d'ingénieurs et de commerce, doctorants...	Comment rapprocher d'avantage les étudiants en cours d'étude de la pratique du réel pour mieux les sensibiliser, les préparer, les entraîner à la création d'activités nouvelles ?	Aide jeunes innovation d'Oséo Anvar Challenge ltech® (Institut technique et chimique de Lyon) Centrale Entrepreneurs
<b>Les jeunes diplômés</b> Techniciens supérieurs, ingénieurs, docteurs...	Comment favoriser la réalisation de projets de création amorcés pendant la formation ?	Mastères spécialisés Cifre (Conventions industrielles de formation par la recherche) Post doc
<b>Les porteurs de projets innovants isolés</b>	Comment informer, orienter, accompagner en plus grand nombre les porteurs de projets innovants, même modestes, en lien avec la technologie ? Comment faciliter le premier développement des entreprises nouvellement créées ?	Réseaux de développement technologique L'expérimentation Scientipole Initiative

### *Les trois pistes de réflexion*

<b>Pour les étudiants</b>	<b>Décideurs consultés</b>
<b>Recommandation 1</b>  Développer l'organisation, pour les étudiants de l'enseignement supérieur, de missions de fin d'étude en entreprise, ayant pour objectif la création d'activités nouvelles fondées sur des besoins concrets.	Observatoire des pratiques pédagogiques en entrepreneuriat (OPPE)
<b>Pour les jeunes diplômés</b>	
<b>Recommandations 2</b>  Développer les formations d'étudiants par la création en mettant en place les « Conventions de Formation par la Création » et l'option post-doc « création ».	Ministère chargé de la recherche Conférence des grandes écoles
<b>Pour les porteurs de projets innovants isolés</b>	
<b>Recommandation 3</b>  Ouvrir les réseaux de développement technologique, aux candidats créateurs isolés, porteurs de projets innovants en lien avec la technologie et leur donner accès à la prestation technologique réseau (PTR « Création »)	Ministère de l'industrie Ministère de la recherche
<b>Recommandation 4</b>  Développer, à partir de ce qui existe, un réseau de structures d'accompagnement « innovation », une par région, dédiées aux créateurs d'entreprises innovantes en lien avec la technologie.	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar)
<b>Recommandation 5</b>  Favoriser la mise en place massive de fonds de financement de « primo développement »	Caisse des dépôts et consignations

*Les cinq recommandations*



## LES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Jacques Astoin - Responsable du Bureau Innovation au Ministère chargé de la Recherche • Yvan Baumann-Adjoint au Directeur chargé de l'essaiimage, CEA • Jacques Battistella - PDG, Cilas • Martine Benhaim - Directrice, EPF • Samuel Bucourt - PDG, Imagine Optics • Valérie Fabre - Expert Comptable, Professeur • Jean François Gaudot - Délégué Général FIR • Jean Pierre Gex - Directeur du Domaine Optoélectronique, Ecrin • Bernard Hamonic - Directeur partenariat PME, Responsable de la Valorisation, Ecrin • Alfred Kohen - PDG, AKA Automatismes • Paul Marchal - Ingénieur Conseil, Professeur à EPF • François Micheron - Associé de Physique et Industrie • Yves Morel - Morel Consulting • Christian Ngô - Délégué Général, Ecrin • Alex Renault - Directeur R&D, Aces • Éric Verkant - Responsable du pôle Jeune Entreprise innovante, Direction du Développement, Oséo Anvar.

• Jacques Bardes - Ancien Coordonnateur de la Diffusion Technologique du CEA, créateur de Scientipole Initiative, animateur du groupe.

## EXPERTS ET PERSONNALITÉS CONSULTÉS

*par ordre chronologique d'intervention*

André Letowski - Responsable Analyses et Statistiques de la création d'entreprises, APCE • Laure Reinhart - THALES, Présidente de Scientipole Initiative • Pierre Audibert - Directeur de Scientipole Initiative • Hugues Franc - Directeur Général de Paris Entreprendre • Hervé Leblanc - Coordonnateur National du RDT, Oséo Anvar • Jacques Larrouy - Animateur de Île-de-France Technologie • Valérie Guigue - Koeppen - Ministère de l'Industrie, DGE • Vincent Olivier - jeune créateur d'entreprise, • Éric Langrognet - Filière Centrale Entrepreneurs • David Descamps - Président du Groupe Invention Recherche de Lille • David Gourarié - Administrateur d'entreprises • Yohann Leroy - DRIRE Île-de-France • Dominique Redor - Professeur de sciences économiques, Université de Marne le Vallée • Charles Descours - Sénateur Honoraire, Conseiller Général de Grenoble • Michel Pinton - Président d'honneur de FIR • Olivier Delbreilh - Initiatives Tarnaises • Michel Gaillard - Ministère de la Recherche • Guy Crespy - Directeur de la Valorisation au CEA • Hervé Delmaire - HDE • Daniel Darmon - Conseiller du Délégué, DATAR • Elias Agouri - Président d'honneur de CREATI • Anne Wintrebert - Caisses des Dépôts, Département Partenariats et Territoires • Marc Saint Olive - Responsable du Pôle Entrepreneurs, Caisse des Dépôts • André Jakubiec - Bureau Politiques d'Innovation et Technologie, DGE, Ministère de l'Industrie • Jean Pierre Gallet - Directeur Général de ITECH • Anne Lavalée - Aisne Initiative • Gérard Fleury - Directeur du CRITT Méca • Laurent Kott - Délégué Général Transfert de technologie, INRIA • Joseph Orlinski - Responsable Dynamiques Formation, UTC • Geneviève Fioraso - Adjointe au Maire de Grenoble, en charge du développement économique • Robert Duchamp - Directeur du Laboratoire Conception de Produits Nouveaux et Innovation, ENSAM • Dominique Gentile - Directeur de l'INSTN • Catherine Bec - Responsable des Conventions CIFRE, ANRT • Patrick Dargent - Vice Président du Réseau Entreprendre • Christian Margaria - Président de la Conférence des Grandes écoles (CGE) • Miya Pelissard-Yadan - Déléguée Générale CapInTech • Alain Jeneveau - Président de la Commission formation de la CGE • Béatrice Rocher - INSTN • Christiane Tincelin - Directrice Déléguée, École de Management de Normandie • Denis Pansu - Coordinateur Carrefour des Possibles • Françoise Padeloup - Ceifo Caisse d'épargne • Rolland Vidil - Directeur de l'ENSIEG • Jean Charles Guibert - Directeur de la Valorisation au CEA.



# II. LE CONTEXTE

## 1. Pourquoi un groupe de travail sur ce thème à Ecrin ?

Dans le prolongement direct des clubs Crin du CNRS, l'Association Ecrin a été créée en 1990 par le CNRS et le CEA avec le soutien d'Elf Aquitaine et de Rhône-Poulenc. Elle constitue aujourd'hui un réseau de mise en relation et de veille national et régional reconnu qui regroupe plus de 150 entreprises et plus de 30 organismes publics de recherche, établissements d'enseignement supérieur et pôles technologiques régionaux. Sa mission : créer et faciliter en amont le rapprochement Recherche Entreprise pour l'innovation et le développement.

Quoi de plus naturel qu'un groupe de travail se soit constitué dans le cadre d'Ecrin pour réfléchir à la façon de dynamiser la création d'activités nouvelles et d'entreprises innovantes par de nouvelles initiatives de valorisation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Chacun reconnaît en effet aujourd'hui que l'innovation est de plus en plus à la base de la création d'activités et d'entreprises nouvelles, source de richesses et de nouveaux emplois. Comparée à celle des grands pays développés, la recherche française apparaît toujours d'un très bon niveau, mais ses retombées sur l'économie restent encore trop limitées. Depuis plus de vingt ans, le chômage est trop important et la création de nouvelles entreprises, qui apparaît clairement comme une voie privilégiée pour le combattre, n'est pas à la hauteur des attentes et des résultats de pays voisins, même si une amélioration sensible est constatée depuis 1997. [1]

Les initiatives du ministère de la recherche de ces dernières années (loi sur l'innovation, incubateurs, concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes, fonds d'amorçage, statut de la jeune entreprise innovante...) ont donné un coup de fouet significatif à l'évolution de la situation et portent aujourd'hui leurs premiers fruits. C'était une première étape, à relayer maintenant par une plus grande communauté de partenaires et d'acteurs de la société civile. Car, beaucoup de projets ont encore du mal à aboutir, les financements, quoique potentiellement importants, ne sont pas toujours là au bon moment, beaucoup de candidats créateurs restent sur le bord du chemin, des entreprises disparaissent faute de repreneurs, le chômage persiste... Il faut aller plus loin, être encore plus volontariste, exploiter plus, et mieux, l'expérience acquise ces dernières années.

Au moment où le président de la République annonce un complément de 6 milliards d'€ sur 3 ans pour la recherche publique et où se prépare la nouvelle loi d'orientation et de programmation pour la recherche et l'innovation, il apparaît important d'ouvrir simultanément de nouvelles voies permettant d'irriguer plus rapidement notre tissu industriel par les retombées de ces mesures. Si seulement 1% de ces nouveaux moyens étaient consacrés à la mise en œuvre de leur valorisation, un pas significatif serait franchi.

Toutes les forces vives, tant publiques qu'industrielles et associatives, doivent être mobilisées, car cet enjeu est essentiel, même à court terme, pour notre pays et ses territoires. Le ministère de la recherche a pris des mesures d'importance, mais la création d'entreprises nouvelles et leur développement ne sauraient être l'apanage de la seule recherche ! L'industrie doit être mobilisée, car elle a un rôle essentiel à jouer pour l'avenir de la France et de l'Europe. L'industrie demeure la base du dynamisme économique, par son effet d'entraînement sur les autres secteurs d'activité (Rapport Beffa [2]). Les réflexions se poursuivent dans plusieurs cercles, de nouvelles pistes se dessinent.

Ecrin, par sa structure et son expérience se devait d'apporter sa contribution. Le groupe de travail s'est donc attaché à explorer quelques pistes complémentaires à certaines proposées par ailleurs : Conseil national de la création d'entreprise (CNCE), CapInTech (Création, Amorçage, Promotion de sociétés Innovantes et Technologiques), Association Dièse, Futuris... et d'en dégager les recommandations présentées dans la suite de ce rapport, et susceptibles d'une application rapide.

## 2. Qu'entend-on par création d'entreprises innovantes ?

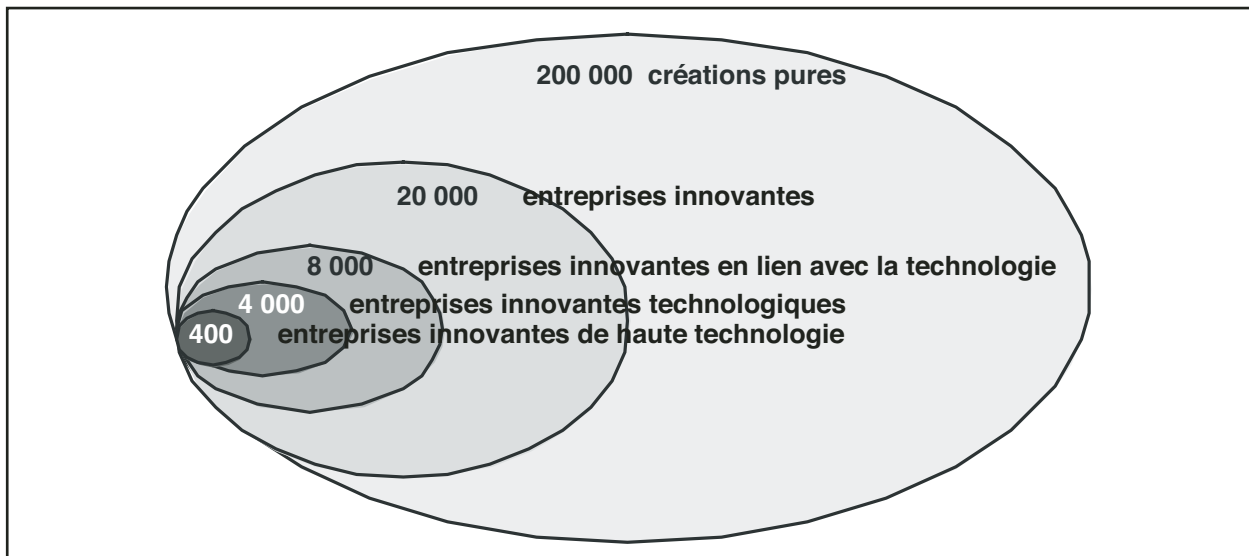
Le concept d'entreprise innovante est couvert par de nombreuses définitions. Pour préciser, dans le contexte de leur action, le sens donné à ce concept, en particulier dans la phase de la création et du premier développement de l'entreprise, les membres du groupe de travail ont pris le mot innovation au sens large du terme et en ont retenu, pour une première approche, la définition simple suivante :

---

*« L'entreprise innovante est celle qui apporte une nouveauté sur son marché. »*

---

Cette nouveauté pouvant aussi bien porter sur un produit ou un service que sur la façon dont ils ont été réalisés, financés, distribués, vendus.



*Les entreprises innovantes créées en France en 2003*

« La seule notion d'innovation technologique essentiellement fondée sur la R & D ne permet pas de rendre compte de la richesse des processus d'innovation par lesquels une société peut créer de la valeur » [9]

### **3. Caractérisation succincte des quatre catégories d'entreprises innovantes recensées**

#### ***20 000 entreprises innovantes ont été créées en 2003***

Pour préciser cette notion, le groupe s'est efforcé de situer le nombre de créations de telles entreprises au sein de la population des entreprises créées ex nihilo en France. Après une analyse rapide des données provenant des principales sources (APCE, INSEE, ministère de l'industrie, ministère de la recherche, Oséo Anvar, FIR), les ordres de grandeur suivants ont été retenus pour l'année 2003 :

Selon la définition retenue précédemment, ces entreprises proposent une nouveauté sur le marché, avec un produit ou un service. La nouveauté peut être basée sur le lancement d'une nouvelle technologie, mais aussi, la mise au point d'un nouveau mode de production, l'implantation sur un nouveau marché d'une technique éprouvée dans un autre secteur d'application, la commercialisation d'un produit ou service, inconnu sur un territoire, mais qui existe déjà ailleurs. La nouveauté peut découler de tout autre type d'innovation, de quelque nature qu'elle soit : production, organisation, commercialisation, distribution.

200 000 créations pures, dont 100 000 entreprises individuelles,

dont 20 000 créations d'« entreprises innovantes »,

dont 8 000 entreprises « innovantes en lien avec la technologie »,

dont 4 000 entreprises innovantes pour lesquelles l'innovation est basée sur la technologie, nous les appellerons « entreprises innovantes technologiques » dans la suite de ce rapport,

dont 400 entreprises innovantes porteuses de haute technologie, nous les appellerons « entreprises innovantes de haute technologie ».

#### ***Parmi elles, 8 000 entreprises innovantes ont un lien avec la technologie***

La technologie intervient de plus en plus en support de l'innovation qu'il s'agisse d'un produit, d'un service mais aussi d'un nouveau mode de production, de transport, de distribution, de vente. L'innovation non technologique de certains projets a besoin d'un support technologique pour se développer (nouveaux matériaux, capteurs, circuits électroniques, logiciels...). C'est le segment le plus ouvert à nos propositions.

Moins de la moitié des entreprises innovantes a bénéficié de conseils, d'appuis et d'accompagnement.

### ***Parmi elles, 4 000 entreprises innovantes technologiques***

L'innovation proposée par ces projets est basée sur un développement technologique, le lancement d'une technologie inédite. Ces projets sont en général éligibles aux aides d'Oséo Anvar et du même coup, grâce à cette caution, bénéficient plus facilement de soutiens satisfaisants des laboratoires de recherche et d'aides publiques complémentaires.

### ***Parmi elles, 400 entreprises innovantes de haute technologie***

Ces entreprises, souvent issues de grands organismes ou laboratoires industriels, sont très porteuses, mais aussi les plus risquées compte tenu des innovations technologiques qu'elles proposent. Elles bénéficient de soutiens publics importants : concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes, incubateurs, aide à l'innovation d'Oséo Anvar, mesures en faveur de l'essaimage des organismes et groupes industriels... C'est pour cette catégorie d'entreprises que les financements du capital d'amorçage et du capital-risque sont le plus accessibles mais ce n'est pas toujours facile et c'est insuffisant : de nombreuses entreprises créées ne trouvent pas les financements dont elles ont besoin pour se développer.

#### **N.B.**

*Cette évaluation des créations d'entreprises innovantes reste superficielle. Elle mériterait une analyse plus rigoureuse à partir de réponses à des questionnements enrichis sur les questions d'innovation, lors des enquêtes nationales sur la création d'entreprise et sur l'innovation : nous ne disposons aujourd'hui d'aucunes données statistiques réellement satisfaisantes concernant la création d'entreprises innovantes en France ! Le groupe de suivi proposé par le rapport Futuris [9] devrait se saisir en priorité de cette question.*

## **4. Les difficultés rencontrées par les créateurs d'entreprises innovantes (constituant les principales opportunités de progrès)**

Nous ne dresserons pas ici, un inventaire exhaustif de ces difficultés, mais dégageons seulement quelques points d'expérience qui apparaissent les plus répandus, aux yeux des membres du groupe de travail :

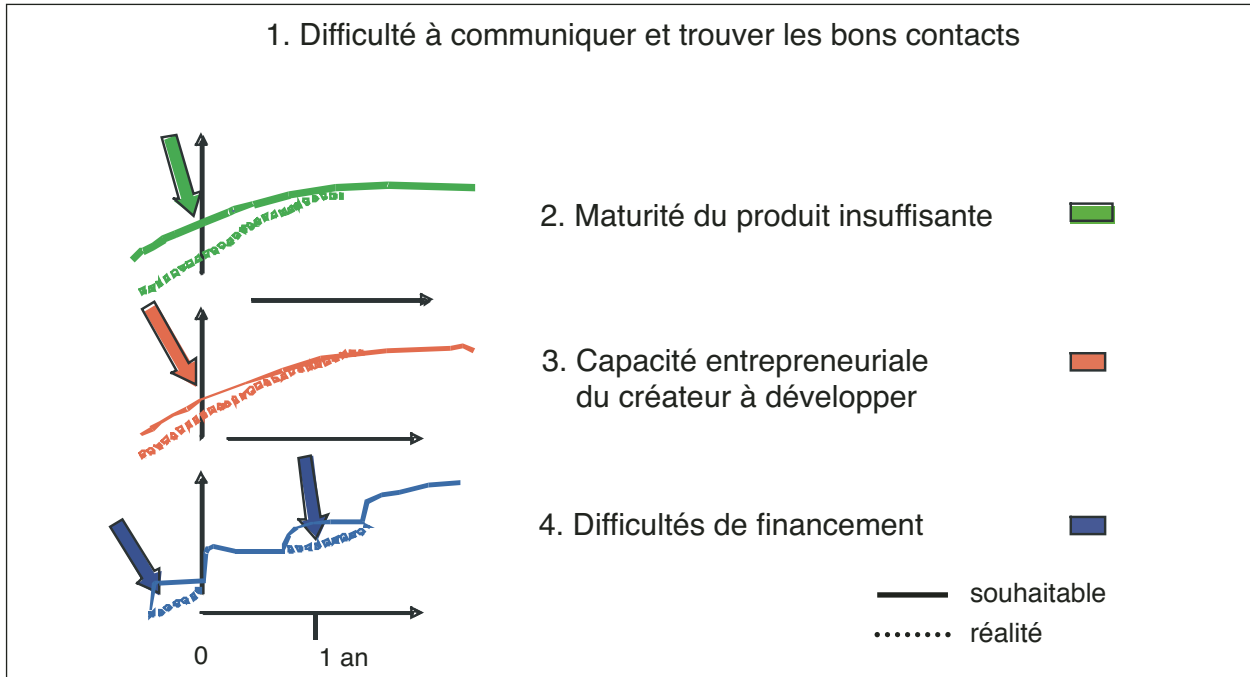
- difficulté, pour les porteurs de projets innovants, surtout les jeunes, à expliquer leur projet, leur positionnement sur le marché, et du même coup à se faire comprendre de leurs partenaires

potentiels, difficulté d'autant plus importante que le projet est plus innovant,

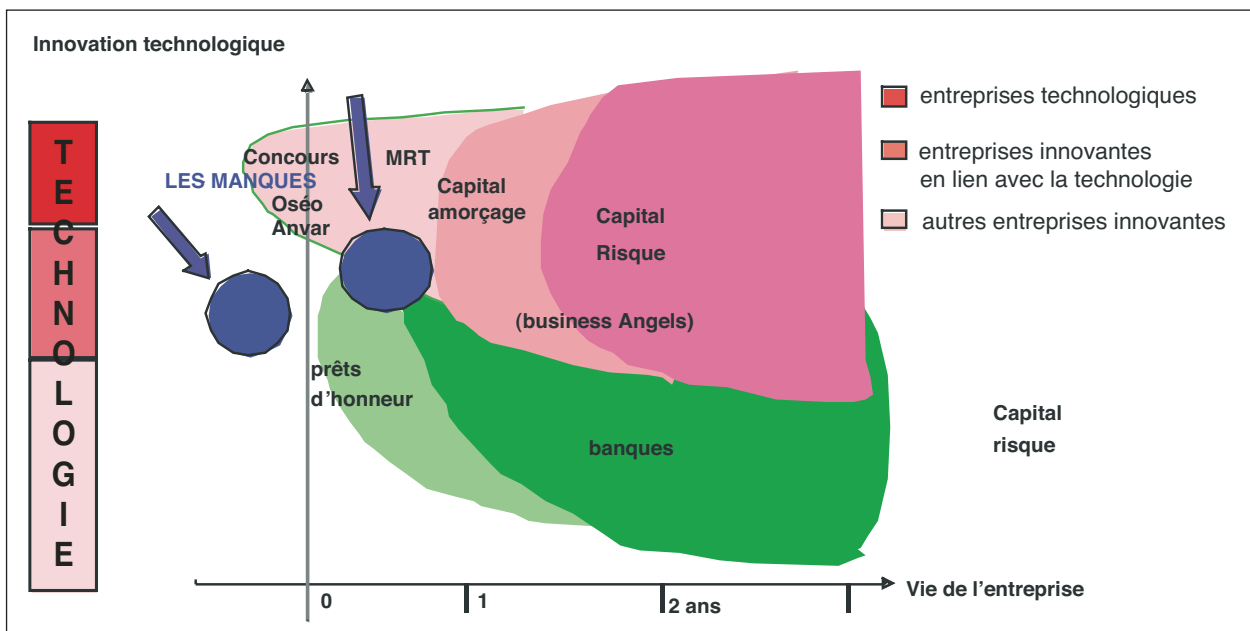
- difficulté, pour les porteurs de projets isolés, à avancer dans ce qui leur apparaît toujours être un véritable parcours du combattant dans un maquis de formalités, d'offres, d'aides, d'interlocuteurs et de procédures,
- difficulté, pour les porteurs de projets innovants isolés, à trouver les contacts techniques et industriels permettant d'asseoir sur des bases solides le lancement puis le développement de leur activité,
- équipe sous dimensionnée au démarrage de l'entreprise, avec parfois des lacunes dangereuses. Le créateur, souvent mal préparé, doit assurer seul, des tâches pour lesquelles il n'a pas toujours la compétence requise (management, gestion, technique, communication, commercialisation),
- sous-estimation rencontrée fréquemment pour le lancement de technologies nouvelles, du temps et des investissements encore nécessaires (maturité insuffisante), avant la vente des premiers produits,
- mise sur le marché souvent complexe, en particulier quand le produit innovant doit créer son propre marché,
- difficulté pour la petite entreprise créée à se positionner par rapport « aux grands », à établir une relation avec eux, à décrocher une première commande,
- difficultés financières rencontrées essentiellement à deux stades du développement de l'entreprise :
  - avant création pour assurer les démonstrations de faisabilité de projets innovants modestes, permettant de crédibiliser leur faisabilité aux yeux de partenaires, notamment financiers,
  - après le démarrage de l'entreprise et dès la première année, avant d'avoir acquis une crédibilité suffisante pour les financeurs du capital d'amorçage ou du capital risque.

Dans ce rapport, nous parlerons de jeune entreprise plutôt que de petits projets. Dans la catégorie des 8 000 entreprises innovantes identifiées précédemment, la grande majorité d'entre elles ont des caractéristiques voisines : 2 à 3 salariés et un capital de 20 à 50 000 euros au départ [10]. Certaines d'entre elles ont un fort potentiel, d'autres auront une forte croissance ou une croissance modeste, d'autres vont disparaître. C'est pendant les premières années de son existence que se précisera progressivement la réelle capacité de développement de la jeune entreprise, si elle échappe à sa solitude.

Une petite entreprise c'est d'abord une jeune entreprise.



*Les principales difficultés rencontrées par les créateurs innovants*



*Besoins financiers des entreprises innovantes*

## 5. Quelques réflexions en cours

Les membres du groupe de travail sont très conscients que leurs réflexions ne couvrent qu'un petit domaine du champ d'intervention dans lequel d'autres acteurs ont travaillé, ou travaillent sur des propositions. La connaissance de ces travaux a permis de situer les recommandations du présent rapport en complément, et non en concurrence ou répétition, de ces différentes études et sources de propositions.

Ainsi par exemple, dans l'environnement des grandes entreprises, ont été proposés :

- le développement de partenariats entre grandes entreprises et jeunes entreprises innovantes, sous forme d'appui en R & D, d'adossement pour l'approche des marchés, la mise au point de stratégies industrielles, (Rapport Beffa, Comité Richelieu, IE Club...),
- l'essaimage, les transferts de savoir faire et plus généralement l'appui à la conduite de projets industriels, (Diese, Rapport Husson...).

## **Mission d'étude sur l'essaimage**

*Rapport présenté par Gérard Husson - Avril 2004*

Il faut se donner quatre priorités :

- Priorité à la sensibilisation des directions générales et à la communication
- Priorité aux efforts législatifs
- Priorité à une meilleure connaissance statistique et au suivi du phénomène, ainsi qu'à l'organisation de la démarche
- Priorité à la mobilisation de tous les acteurs du développement, au niveau national et international

<http://www.pme.gouv.fr/essentiel/vieentreprise/essaimage.pdf>

## **Comité Richelieu**

Le Comité Richelieu propose aux grands comptes publics ou privés de s'engager dans une démarche de mobilisation positive en faveur des PME innovantes en signant le Pacte PME.

### **Grands comptes signataires**

Alstom - CEA - CNES- DCN - DGA - EDF - la Poste - MBDA - ministère de l'économie des finances et de l'industrie - RATP - Renault - SNCF.

### **Quatre programmes constituent le coeur du dispositif**

#### **SMEsearch**

Aide à l'identification de contacts pertinents, sous la forme de rencontres individuelles ou collectives.

#### **SMEadvocate**

Soutien individuel apporté aux PME dans leurs relations contractuelles avec les grands comptes.

#### **SMEtool**

Groupes de travail thématiques, à composition mixte (PME, grands comptes), pour préconisation de nouveaux outils, pouvant inclure des produits financiers (garantie, mobilisation de créances...), analyses stratégiques de filières, qualification des PME...

#### **SMEwatch**

Conférence et rapport annuels. Contenu : rapports d'activité des programmes, indicateurs de mesure et de suivi de la part des dépenses des grands comptes bénéficiant aux PME, rapports des commissions grands comptes (composées de PME), benchmarking international et mesure d'impact de l'ensemble de la démarche.

Cette démarche est mise en oeuvre en partenariat avec Oséo.

<http://www.comite-richelieu.com>

## **Pour une nouvelle politique industrielle**

*Jean-Louis Beffa - 15 Janvier 2005*

### **Relations entre l'industriel et les autres acteurs...**

Le but du Programme est aussi de constituer des réseaux et de permettre à d'autres entreprises, notamment des PME, de profiter du Programme pour acquérir des compétences technologiques nouvelles.

Il pourra être fixé de manière contractuelle la nécessité d'utiliser une fraction de l'aide publique aux financements des PME.

<http://www.rapport-jeanlouisbeffa.com>

Afin de combler le fossé culturel entre grandes entreprises et entreprises innovantes l'Observatoire de l'IE Club propose 8 recommandations...

<http://www.ie-club.com>

Air France, Aventis, EDF, La Poste, France Télécom, Renault, Sanofi... Tous ces groupes sont membres de l'Association DIESE, en charge de la promotion de l'entrepreneuriat chez les salariés de grands groupes.

<http://www.afnet.fr>

Avec les acteurs de l'appui à la création et au développement des entreprises innovantes, et les travaux du CNCE, de CapInTech [8] et de Futuris [10], sur la façon notamment :

- d'amener davantage à maturité, avant le démarrage de l'entreprise, les technologies

nouvelles qui ont fait l'objet d'un transfert, de développer les compétences de l'équipe qui va en prendre la responsabilité,

- de faciliter l'accès des entreprises innovantes aux financements et aux marchés.

## **CapInTech**

### ***Association loi 1901 pour la Création, l'amorçage, la promotion de sociétés innovantes et technologiques***

CapInTech se donne pour ambition d'être le lieu de rencontre des acteurs impliqués dans la création et le développement de sociétés innovantes et technologiques.

Le Livre blanc CapInTech est le résultat de la confrontation des points de vue et des expériences d'acteurs de terrain. Ensemble, ils tirent un premier bilan des efforts faits ces dernières années, proposent une analyse de la situation et font des propositions de mesures concrètes et pragmatiques ou de pistes de travail à explorer. C'est à partir de cet ouvrage collectif qu'ont été mis en place, dès début 2003, une partie des groupes de travail dont les conclusions ont été largement diffusées.

- Relancer la création de sociétés innovantes et technologiques,
- Faciliter le financement des sociétés innovantes et technologiques,
- Permettre le développement des sociétés innovantes et technologiques,
- Faire de l'Europe le territoire des sociétés innovantes et technologiques.

<http://www.capintech.com>

## **Conseil national de la création d'entreprise**

### ***Commission innovation recherche - Rapport annuel 2004***

#### ***Principales recommandations du rapport annuel 2004***

#### ***Promotion de l'esprit d'entreprise***      Instituer une « Journée de la création d'entreprise »

- Créer des émissions télévisées orientées vers le développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes.
- Créer le « livret de l'initiative ».

#### ***Innovation / recherche***

- Formuler des recommandations de mise en œuvre de la nouvelle agence nationale pour la Recherche (ANR).
- Créer un statut fiscal pour les jeunes entreprises cotées (JEC).
- Promouvoir les nouveaux pôles de compétitivité.

#### ***Financement***

- Améliorer le dispositif des FIP.
- Permettre, dans certains cas, la perception directe d'une prime ou avance remboursable étatique, quand elle est normalement conditionnée par l'obtention préalable d'un crédit bancaire ou d'un concours financier d'un organisme agréé.

#### ***Transmission***

#### ***Prévention***

<http://www.apce.com>

## **Opération Futuris**

### *Recherche innovation société*

### *Quel avenir pour le système français de recherche et d'innovation ?*

*Oser les vraies questions*

*Bâtir un avenir concerté*

Depuis deux ans, l'opération de prospective Futuris lancée par l'Association nationale de la recherche technique (ANRT) réunit des acteurs venant d'environnements très divers pour débattre de cette question et proposer des solutions.

Son objectif : favoriser le développement de la recherche et de l'innovation au bénéfice de la société.

### *Les travaux en cours en 2005*

Lieu de débats et de propositions sur l'amélioration du système, Futuris poursuit ses travaux jusqu'en juillet 2005 autour de trois chantiers d'approfondissement :

- emploi des docteurs,
- développement des entreprises innovantes,
- études sectorielles.

<http://www.journees.Futuris.org/dyn.menu.asp>

En conclusion, les réflexions du groupe de travail Ecrin sur la façon de renforcer l'appui des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche aux jeunes porteurs de projets innovants en associant plus fortement les entreprises se situent bien en complémentarité des travaux cités précédemment.



### III. LES RECOMMANDATIONS D'ECRIN

#### Projet n°1

##### Finalité :

**Comment rapprocher d'avantage les étudiants en cours d'étude de la pratique du réel pour mieux les sensibiliser, les préparer, les entraîner à la création d'activités nouvelles ?**

Les membres du groupe de travail estiment qu'il reste prioritaire de promouvoir vigoureusement, chez les jeunes, l'esprit d'entreprendre.

La prise de conscience d'un certain retard culturel en France dans le domaine de l'entrepreneuriat a conduit, ces dernières années, à de nombreuses initiatives dans les établissements de l'enseignement supérieur, écoles d'ingénieurs, universités, voire également dans ceux de l'enseignement secondaire. L'OPPE, Observatoire des pratiques pédagogiques en entrepreneuriat, a une bonne vision des expériences menées et des progrès accomplis. Comment aller plus loin, aujourd'hui ?

L'OPPE, Observatoire des pratiques pédagogiques en entrepreneuriat, a pour mission de recenser, diffuser, analyser les actions menées à tous les niveaux du système éducatif français qui visent à :

- développer l'esprit d'initiative des jeunes,
- les préparer à conduire des projets personnels ou professionnels innovants,
- les former à la création d'entreprise.

C'est également un lieu de concertation et de réflexion pour les ministères et les partenaires impliqués dans le comité de pilotage.

Impulsé par les pouvoirs publics, l'OPPE a pour ambition générale de promouvoir l'esprit d'entreprendre dans le système éducatif.

<http://www.recherche.gouv.fr/technologie/entrepreneuriat/oppe.pdf>

Les membres du groupe de travail proposent, pour accélérer la dynamique et que continuent à se développer les initiatives, en particulier dans l'enseignement supérieur, de mettre sous les projecteurs une opération spécifique nouvelle, susceptible d'attirer l'attention et d'engendrer à elle seule un flux d'activités nouvelles significatif.

La conduite par une équipe d'étudiants, dans le cadre d'une mission en entreprise, d'un projet concret de lancement d'une activité nouvelle, répondant directement à un besoin du marché identifié par l'entreprise, est une excellente opportunité de prolonger les sensibilisations et formations mises en

place dans les établissements de formation autour de la vie de l'entreprise, du montage et de la conduite de projet, de la création d'entreprise et des différents volets d'élaboration de son *business plan*.

La pratique du réel est certainement la voie la plus prometteuse des formations.

Des expériences de ce type ont été menées avec succès. Nous prendrons pour exemple le cas du Challenge Itech® et celui, plus récent, de la filière Centrale entrepreneur, qui nous semblent être deux exemples de « bonne pratique » à exploiter.

Quelques points forts ressortent de ces expériences :

- la proposition des projets et leur portage par des entreprises, est certainement un gage important de leur intérêt économique,
- l'immersion de jeunes étudiants dans le milieu de petites entreprises, est d'un grand intérêt pour bon nombre d'entre elles qui n'ont pas toujours les moyens de développer leurs idées. Par ailleurs les jeunes sont de bons vecteurs de l'innovation et des nouvelles technologies,
- la formation d'équipes pluridisciplinaires, est essentielle pour tenter de casser le manichéisme caricatural encore trop répandu des corps et chapelles. Le travail réalisé en commun permet aux étudiants de se constituer un réseau plus large que le réseau strict de leur formation d'appartenance, et de prendre conscience de la nécessité de disposer de compétences complémentaires des leurs, ce qui sera valorisable le moment venu (cf. modèle des universités américaines),
- l'intervention d'Oséo Anvar pour le soutien financier des projets dans le cadre de l'aide jeune à l'innovation (600 par an) [7]. Cette subvention est utilisée par d'autres établissements de formation, comme par exemple l'École des Mines d'Alès pour ses projets « entrepreneuriat »,
- l'effet d'entraînement du dispositif de concours, pour ce qui concerne le Challenge Itech®. Ce point est important : on peut mesurer avec le Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes par exemple, l'impact très fort de la communication autour de l'événement, bien au-delà des candidats eux mêmes, auprès du grand public, des acteurs de la recherche et de l'enseignement, des entreprises et surtout des jeunes.

La démarche de l'option Centrale entrepreneur est particulièrement intéressante par l'accompagnement proposé à l'élève ingénieur pour le développement de nouveaux comportements dans son apprentissage de l'entrepreneuriat.

Ces pratiques mettent également en évidence l'important travail d'intermédiation nécessaire pour assurer la relation avec les différents acteurs du programme :

- réseaux partenaires pour la recherche d'industriels et de projets,
- affectation des étudiants au projet et constitution puis accompagnement des équipes,
- développement des liens avec les écoles partenaires,
- sensibilisation des enseignants et administrations des écoles et mises en relation avec les étudiants et les entreprises,

- organisation des interventions de formation sur les techniques de gestion et de management par apport progressif de connaissances adaptées à la construction des projets,
- animation des jurys de professionnels qui auront à se prononcer sur la qualité, l'évolution et les résultats des projets présentés,
- liens avec les sponsors qui aideront à supporter le fonctionnement des concours,
- assurer une large diffusion aux résultats afin d'attirer de nouveaux venus.

Il apparaît malheureusement souvent très difficile pour les établissements de formation de dégager, aujourd'hui, les moyens suffisants pour assurer correctement un tel travail.

### **Quelques exemples de bonnes pratiques :**

#### **Le Challenge Itech®**

Le Challenge Itech® a été initié il y a une quinzaine d'années par l'Institut technique et chimique de Lyon (Itech)

#### **Son action**

Faire émerger des thèmes de recherche et de développement d'entreprises, petites ou grandes, dans différents secteurs d'activité : textiles, matières plastiques, composites, cosmétiques, cuir, chimie des spécialités... Les CCI, l'Anvar Rhône-Alpes jouent un rôle actif pour la détection des entreprises et des projets. Les Réseaux de Développement Technologique de plusieurs régions ont également été mobilisés dans ce but.

Trouver les compétences et les ressources nécessaires pour les développer dans le cadre de projets industriels de fin d'étude (4 à 5 mois), sélectionnés puis valorisés par un concours d'innovation annuel sponsorisé par la Région Rhône-Alpes, la Communauté urbaine du Grand Lyon, la CCI de Lyon et quelques grands partenaires industriels.

Les étudiants d'Itech sont associés à ceux d'une quinzaine d'écoles d'ingénieurs et de commerce, pour pouvoir disposer au sein d'une équipe de l'ensemble des compétences nécessaires à la conduite des projets. Tous ont été sensibilisés au projet, longtemps avant le démarrage du stage et sont suivis par une équipe d'enseignants.

#### **La finalité**

Développer l'esprit d'innovation et de créativité des étudiants.

Favoriser les transferts de technologie et de savoir faire, grâce à l'apport de compétences non présentes dans l'entreprise, et l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle.

Développer des possibilités de création d'activités nouvelles basées sur l'innovation et le développement de produits et procédés.

#### **Depuis 1992**

- 215 études lancées : 75% des projets ont eu une suite,
- 350 étudiants participants,
- 110 étudiants embauchés,
- 58 brevets déposés
- plusieurs entreprises créées

<http://www.textile-fr.com/concours.i-tech/stages.htm>

## **La filière Centrale entrepreneurs**

La filière Centrale entrepreneurs s'adresse à ses élèves ingénieurs :

- qui souhaitent découvrir de manière opérationnelle le monde de l'entreprise,
- ou qui sont porteurs d'un projet concret de création d'une entreprise.

Les élèves ont, pendant les 16 années d'études précédentes, (hyper)développé leur QI en apprenant principalement à trouver seuls, dans une approche très linéaire, la bonne solution à des problèmes bien ciblés et bien déterminés. Or la vie professionnelle est pavée de problèmes flous, mal posés, nécessitant de prendre en compte des dimensions multiples et parfois paradoxales, où les interactions avec les autres sont incontournables, et les solutions rarement uniques, dépendant du timing et de l'environnement, sous l'influence de ses émotions et de celles des autres.

La filière Centrale entrepreneurs a pour objectif d'accompagner les élèves dans le développement de nouveaux comportements essentiels dans la vie professionnelle et d'autant plus pour un entrepreneur :

- développer son autonomie ;
- accepter et gérer la complexité, avec ses paradoxes et ambiguïtés ;
- apprendre à interagir avec les autres – se positionner, mieux communiquer ;
- prendre conscience et élargir ses modèles et filtres perceptifs ;
- accepter et gérer ses émotions ;
- reposer les problèmes – découvrir d'autres angles de vue ;
- développer sa créativité, proposer des innovations, sans pour autant oublier la rigueur ;
- mieux comprendre son propre comportement et celui des autres ;
- apprendre à faire des choix ;
- concilier liberté et responsabilité ;
- donner du sens à ses actions et à son projet professionnel.

L'ensemble de ces comportements est mis au service du développement d'un projet de création d'une entreprise ou du développement d'une activité au sein d'une entreprise existante. Au-delà du projet, plusieurs élèves créent réellement leur entreprise au cours de l'année. La mission de fin d'étude ne prend pas la forme d'un stage classique en entreprise, mais doit être le lieu de mise en œuvre des comportements énoncés ci-dessus sur le projet personnel des élèves (seuls ou en groupes), ou, parfois, sur un projet apporté par des entrepreneurs extérieurs.

La filière transmet également aux élèves un certain nombre de techniques de gestion et de management nécessaires à tout jeune entrepreneur : stratégie, marketing, contrôle de gestion, gestion de ressources, conduite de réunion, présentation d'un sujet à l'oral, vente, négociation, etc. La filière permet de découvrir les principales questions clés et les enjeux de chacun de ses domaines. Un travail personnel, notamment au cours de la mission de fin d'étude, est nécessaire pour approfondir ces disciplines.

Les élèves souhaitant créer une entreprise pourront, sous certaines conditions, être accueillis dans l'incubateur de l'école.

<http://www.ecp.fr>

# RECOMMANDATION 1

**Développer l'organisation, pour les étudiants de l'enseignement supérieur, de missions de fin d'étude en entreprise, ayant pour objectif la création d'activités nouvelles fondées sur des besoins concrets.**

## Évaluation de la mesure

Cette recommandation s'adresse aux ministères de l'industrie, de la recherche, de l'éducation nationale, au secrétariat d'État aux PME et à la Conférence des grandes écoles qui pourraient, dans un premier temps, charger l'OPPE de répertorier les pratiques déjà existantes en France sur cette thématique et celles pouvant servir de référence.

L'opération proposée pourrait être initiée sous forme de concours pilotés par les établissements de formation retenus dans le cadre d'un appel à projets.

Ces concours devraient être dotés de moyens financiers suffisants :

- une dotation publique (ministère de la recherche, éducation nationale) destinée à financer l'activité d'intermédiation, évoquée précédemment, pour chaque établissement pilote d'un concours,
- un abondement régional destiné à doter de prix les meilleurs projets de chaque concours, contribuant ainsi au démarrage dans de bonnes conditions des activités engendrées dans les entreprises, facteur certainement motivant pour les entreprises proposant les projets.

Une dizaine de concours, un par région, pourraient être initiés dans un premier temps, ou « labellisés » à partir d'opérations déjà existantes à renforcer. On pourrait en attendre quelques centaines de projets nouveaux, qui seraient ainsi lancés chaque année et portés par des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.

L'ordre de grandeur du budget à envisager est de 10 M€ dont :

- 1 M€ (1 poste par concours) pour supporter l'intermédiation,
- 5 à 10 M€ d'abondement régional allant directement aux entreprises pour accompagner le démarrage des meilleurs projets.

## Projet n°2

### Finalité :

**Comment favoriser la réalisation de projets de création amorcés pendant la formation ?**

### Premier constat

Le concept de formation par la recherche lancé dans les années 80, a connu un réel succès et a permis, dans le cadre des conventions Cifre, de mobiliser les industriels proposant pour ces recherches de vrais sujets en lien avec l'économie et pour les étudiants de se rapprocher du milieu industriel tout en poursuivant leurs études en vue de l'obtention d'un diplôme.

Les Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) permettent aux entreprises de recruter des jeunes bac+5 dont le travail de recherche et développement aboutira à une thèse de doctorat.

Depuis leur création en 1981, les Cifre sont gérées et animées par l'ANRT pour le compte du ministère de la recherche. À ce jour, plus de 10 000 doctorants en ont bénéficié.

<http://www.anrt.asso.fr>

La création d'une entreprise ou le lancement d'un projet d'activité nouvelle, nous semble être aujourd'hui, pour un jeune, une expérience très formatrice et une opportunité d'apprentissage extraordinaire ! Elle représentera, même si le projet n'a pas de suite, un atout important pour le recrutement dans une autre entreprise.

Pourquoi ne lancerait on pas aujourd'hui, par analogie et en profitant de l'enseignement des Cifre, le concept de formation par la création avec des « Conventions de formation par la création », fondées sur la création d'une activité nouvelle proposée par un industriel, ou retenue par un industriel sur proposition de l'étudiant. Ce mode de formation par contrat de travail, serait en quelque sorte un apprentissage à la création d'activité, avec les retombées que l'on connaît de l'apprentissage sur l'emploi.

Ces formations, pour maintenir leur pouvoir d'attraction, doivent être diplômantes, du niveau bac + 3 à bac + 5, mais d'une durée limitée à 12/18 mois, ce qui devrait attirer de nouveaux industriels, notamment des petites entreprises, hésitant devant la durée de l'engagement d'une convention Cifre.

La caution et le soutien d'un industriel est un bon gage de pertinence économique du projet, mais celui-ci devrait s'engager, au cas où il ne souhaiterait pas poursuivre au sein de son entreprise les travaux développés au cours de la formation, à les valoriser par externalisation et à aider le porteur de projet dans cette démarche, dans le respect des apports respectifs.

Le porteur de projet doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement extérieur à l'entreprise dans laquelle il effectue sa formation, pour pouvoir recevoir :

- un apport progressif de connaissances complémentaires adaptées à la création, l'organisation et la gestion d'une activité nouvelle,
- un appui spécifique dans le cas où l'industriel ne souhaiterait pas, à l'issue de la formation, donner suite en interne au projet, afin d'être accompagné dans ce cas dans une démarche de transfert ou jusqu'à l'acte de création d'une entreprise.

L'ANRT, qui assure depuis plus de vingt ans pour le compte du ministère chargé de la recherche, la gestion et l'animation des Cifre avec plus de 10 000 conventions signées, apparaît bien placée pour assurer la gestion et l'animation de ce nouveau dispositif, compte tenu du vaste réseau de contacts qu'elle a tissé tant avec les universités et les écoles qu'avec les entreprises et qui mériterait d'être élargi aux petites entreprises via des relais régionaux à développer, notamment avec la participation d'Oséo Anvar.

### Deuxième constat

Nombreux sont les étudiants qui quittent leur formation (IUT, écoles d'ingénieurs ou de commerce, doctorat...) avec en tête une idée de création d'activité nouvelle. Faute d'un accompagnement adapté (conseil, feuille de paie minimale...) qui leur permettrait de travailler à la concrétisation de leur projet, beaucoup d'entre eux prennent rapidement, pour assurer leur couverture sociale, une activité salariée qui les amène à abandonner leur projet de création.

Pourquoi ne pas ouvrir une option « création » dans le cadre des bourses post-doctorales actuelles,

permettant aux docteurs d'aller au bout de leur projet, en orientant les autres candidats créateurs vers une formation complémentaire telle que proposée précédemment.

L'expérience des ARI docteurs d'Oséo Anvar (ARI : aide au recrutement pour l'innovation) et celle des post-docs industriels de l'Inria constituent une excellente base qui mériterait d'être développée.

### **Les post-docs industriels de l'Inria**

Cette catégorie de bourses (PDI), gérée par la direction du développement et des relations industrielles, est destinée à de jeunes docteurs ayant préparé leur thèse dans l'un des projets de recherche de l'Inria. L'objectif de ces bourses est de permettre le transfert rapide des résultats du travail de thèse au sein d'entreprises. Un comité ad hoc se réunit deux fois par an pour sélectionner les dossiers.

<http://www.inria.fr>

## **RECOMMANDATION 2**

**Développer les formations d'étudiants par la création, en mettant en place les « Conventions de formation par la création » et l'option post-doc « création ».**

### **Évaluation de la mesure**

Nous proposons que le financement de ces nouvelles options soit dégagé des dotations existantes, pour tenir compte de l'évolution de la recherche de ces dernières années et de la nécessité de renforcer les efforts à consentir pour la création d'activités nouvelles.

Une phase d'expérimentation devrait permettre de préciser et de tester notamment :

- les diplômes de niveau bac +3 à bac +6 (diplôme national de type DRT [diplôme de recherche technologique] qui pourrait être revalorisé à cette occasion, master professionnel ou master spécialisé...) auquel serait rattachée la formation « Convention de formation par la création »
- le type de structure d'accompagnement à associer à ces deux nouvelles formations : incubateur, couveuse « innovation » telle que expérimentée en Île-de-France [3]...

Cette mesure devrait engendrer à terme plusieurs centaines de projets de création d'activités ou d'entreprises nouvelles chaque année, montrant tout l'intérêt de la mesure si l'on a en tête le nombre de 400 entreprises innovantes de haute technologie créées chaque année en France.

## Projet n°3

### Finalité :

***Comment informer, orienter, accompagner, en plus grand nombre, les porteurs de projets innovants de création, même modestes, ayant un lien avec la technologie ?***

Nous disposons en France d'une profusion de structures, dispositifs, outils divers d'aide à la création et au développement des entreprises tant au plan national qu'au plan local. Malgré tous les efforts, ces dispositifs restent souvent mal connus, peu lisibles et difficiles d'accès à beaucoup de candidats créateurs qui évoquent toujours le difficile parcours du combattant.

Une solution à ce manque de lisibilité des moyens existants a été recherchée, dans les années 90, pour ce qui concerne l'appui au développement des petites entreprises qui n'ont pas accès usuellement aux aides, avec la mise en place progressive des Réseaux de développement technologique régionaux (RDT).

### **Le Réseau de développement technologique**

Il permet aux PME peu familiarisées avec le processus d'innovation d'identifier leurs besoins technologiques, de construire un projet, et de trouver les compétences nécessaires. Il les informe et les guide à travers les différents modes publics d'intervention.

Le Réseau de développement technologique regroupe plus de 1700 conseillers technologiques RDT issus des différents acteurs publics ou parapublics impliqués dans le transfert de technologie ou le développement industriel (CRITT, CCI, centres techniques, Drire, DRRT, Anvar, Conseils régionaux, Arist, laboratoires, universités, écoles, pôles de l'artisanat...).

Les 21 Réseaux régionaux, progressivement mis en place, forment le Réseau de développement technologique. Ils facilitent l'accès à ces multiples ressources et proposent aux entreprises un service cohérent, diversifié et réactif.

Un outil financier est à la disposition des membres du réseau pour favoriser les premiers travaux qui pourront découler des contacts établis : c'est la Prestation technologique réseau, PTR, subvention limitée à 5 000 euros dont pourra bénéficier la PME prestataire.

<http://www.ridt.org>

En 2003, les 21 RDT avec leurs 1700 conseillers technologiques ont effectué 22306 visites et accordé 1311 PTR. Le gros intérêt du dispositif, c'est bien le fonctionnement en réseau qui permet à un chef d'entreprise s'adressant à l'un quelconque des membres de son réseau régional, d'être orienté rapidement vers la personne la mieux à même de l'aider à résoudre le problème posé.

L'utilité de ces réseaux est aujourd'hui unanimement reconnue. Alors, pourquoi ne pas faire bénéficier de ces dispositifs existants, les candidats créateurs porteurs d'un projet innovant en lien avec la technologie ?

Comme les entreprises en développement, ils pourraient disposer ainsi rapidement des informations qui leur manquent et être mis en relation avec les acteurs du territoire les mieux à même de les aider. La PTR permettrait à certains d'entre eux de confirmer la viabilité de leur projet et de conforter leur crédibilité face à leurs partenaires, notamment financiers, au moment de la création de l'entreprise. Cette PTR « création » serait, pour les projets innovants plus modestes, le pendant de l'aide à l'innovation « ante création » d'Oséo Anvar proposée aux porteurs de projets innovants technologiques. Elle pourrait, pour les inventeurs indépendants, se substituer à l'aide inventeur indépendant d'Oséo Anvar, qui existe mais dont la mise en œuvre n'est pas facile aujourd'hui.

Le besoin d'une aide financière avant création correspond à une réelle demande souvent exprimée par des porteurs de projets innovants. Des dispositifs variés ont été mis en place dans différentes régions pour répondre à cette attente. Une mesure nationale aurait l'intérêt d'ouvrir à tous un service expérimenté avec succès sur certains territoires et d'apporter une certaine garantie de pérennité.

En région Île-de-France, le pré-conseil technologique (PCT créateur) accordé par les chargés d'affaires des CRITT pour financer une étude rapide (faisabilité technique, brevet, marché...) préalable à la création, répond bien à cette attente. Elle nous semble être la « bonne pratique » qui mériterait d'être généralisée.

En 2004, 205 des 643 financements PCT Créateurs-industries ont été accordés à des candidats créateurs d'entreprise en Île-de-France, nombre à rapprocher de la centaine d'aides ante création

d'Oséo Anvar accordées en 2004 pour l'ensemble de la France, ce qui montre bien l'existence d'un réel besoin [4].

Les Réseaux de développement technologique ont pour mission l'appui technique aux petites entreprises. Pourquoi ne pas les accueillir avant leur naissance [11] ? Certes, cela va représenter une augmentation d'activité, estimée à 10 / 20%, variable selon les régions, mais il est certainement plus facile et moins onéreux, d'accompagner une entreprise qui a pris un bon départ que de tenter de rattraper ultérieurement des erreurs de démarrage. D'autre part, l'ouverture des RDT aux créateurs innovants devrait entraîner l'adhésion au Réseau de nouveaux membres, acteurs locaux reconnus de l'appui à la création d'entreprise et bien introduits dans les réseaux de l'innovation, ce qui devrait faciliter la prise en compte de l'augmentation du plan de charge du RDT.

L'objectif d'une telle mesure serait donc clairement d'améliorer, à moindres frais, la lisibilité des dispositifs d'aide existants pour les candidats créateurs d'entreprises innovantes en lien avec la technologie et de favoriser leur mise en relation avec les partenaires susceptibles de faciliter leur démarrage puis leur développement. La PTR « création » leur donnerait une chance supplémentaire, comme l'aide *ante* création de Oséo Anvar en donne une aux porteurs de projets de plus grande envergure.

### **Pré-conseil technologique**

Le pré-conseil technologique, proposé par les CRITT de la région Île-de-France, doit répondre, avec l'appui d'un conseiller technologique, à un problème technologique posé par l'entreprise, nécessitant l'intervention d'un expert spécialisé.

#### **Bénéficiaire**

Ce sont les PME-PMI industrielles, de production ou de services à l'industrie.

Le conseiller technologique répondra à vos questions, vous mettra en contact avec un ingénieur, un technicien, une équipe spécialisée, vous aidera à trouver un laboratoire ou un centre technique pour réaliser vos projets, vous apportera l'information, les supports scientifiques et techniques nécessaires.

#### **Financement**

La région Île-de-France finance 75% du coût de l'intervention de l'expert d'une durée de 1 à 12 jours (plafond de 556€ HT/jour). Cette subvention, qui sera versée directement au prestataire après vérification du règlement de la quote-part de l'entreprise, est plafonnée à 5 000€ HT (soit : 32 797,85 FF HT).

<http://www.critt-ile-de-france.org>

## **RECOMMANDATION 3**

**Ouvrir les Réseaux de développement technologique aux candidats créateurs, souvent isolés, porteurs de projets innovants en lien avec la technologie et leur donner accès à la Prestation technologique réseau (PTR « création »)**

### **Évaluation de la mesure**

Sur les 8 000 créations d'entreprises innovantes ayant un lien avec la technologie dénombrées en 2003, on peut estimer à 4 000 le nombre de celles qui ont bénéficié d'un accompagnement et donc par différence à 4 000 le nombre de celles qui pourraient concerner les RDT, progressivement, parce qu'il faudra du temps pour que l'information soit connue de tous.

Compte tenu du nombre d'entreprises rencontrées par l'ensemble des RDT en 2003, (22 300) la mesure signifierait une augmentation de l'ordre de 15% en moyenne du nombre de dossiers traités et une augmentation similaire du nombre de PTR attribuées soit un besoin budgétaire supplémentaire à terme de l'ordre de 1 M€/an.

## Projet n°4

### Finalité :

**Comment conforter la pérennité des entreprises créées en développant les possibilités de leur accompagnement ?**

Les entreprises en création les plus audacieuses au plan de l'innovation technologique, les 400 entreprises innovantes de haute technologie mentionnées précédemment, bénéficient d'un bon accompagnement par les différents intervenants avec lesquels elles sont en relation : responsables d'incubateurs, pépinières, technopoles, partenaires techniques, industriels, chargés d'affaires Oséo Anvar, partenaires financiers (capital d'amorçage, capital-risque, banques...). Les grandes entreprises et organismes de recherche interviennent de diverses façons, notamment par leurs soutiens à l'essaimage.

Pour des projets plus modestes, les services consulaires, chambres de commerce, chambres de métiers, différentes associations (FIR, Entreprendre, Adie, Boutiques de gestion, Cigale, France Active, Love Money...) et réseaux de bénévoles divers se mobilisent pour apporter leur soutien aux candidats créateurs, plus difficilement quand il s'agit d'orientations technologiques.

Globalement entre ces deux familles d'acteurs, il y a place à développer un accompagnement à des porteurs de projets innovants, souvent modestes au démarrage et dont beaucoup ont besoin d'appui technologique. Ces porteurs de projet, malgré la profusion d'acteurs évoqués, ne trouvent pas aujourd'hui un appui adapté à leurs besoins.

Tous les acteurs sont d'accord sur le fait que l'accompagnement constitue un apport essentiel pour la pérennité de l'entreprise créée et que tous les candidats créateurs ne bénéficient pas aujourd'hui de l'accompagnement qui leur donnerait les meilleures chances. À cet égard l'expérience de France Initiative Réseau (FIR) montre clairement l'importance de l'accompagnement : dans les conditions d'accompagnement de ses Plate formes d'initiative locale (PFIL), le taux de pérennité en 4<sup>e</sup> année des entreprises accompagnées est de 78% alors que la moyenne nationale n'est que de 47% !

Une étude menée par France Initiative Réseau, en mars 2005 auprès de 1 505, créateurs montre que plus de la moitié des porteurs de projets accompagnés et financés par les PFIL, considèrent leur activité comme innovante et que, pour 36% d'entre eux, la technologie intervient de manière importante ou est à la base de leur activité.

### **France Initiative Réseau**

**France Initiative Réseau, premier réseau associatif d'appui et de financement de la création d'entreprises**

La mission de France Initiative Réseau est d'organiser une collaboration entre les collectivités, les opérateurs institutionnels et les entreprises pour créer un environnement favorable au développement de l'initiative économique et d'emplois nouveaux.

Son réseau est constitué de 237 plates-formes d'initiative locale (PFIL) dont le métier est de soutenir les porteurs de projet d'entreprise par l'octroi d'une aide financière et d'un accompagnement individualisé.

En 2004, 41 000 projets ont été accueillis et orientés, 11 500 ont été présentés en comité d'agrément, 9 200 ont été financés, générant 20 000 emplois directs au démarrage.

<http://www.fir.asso.fr>

### **Observatoire des PME**

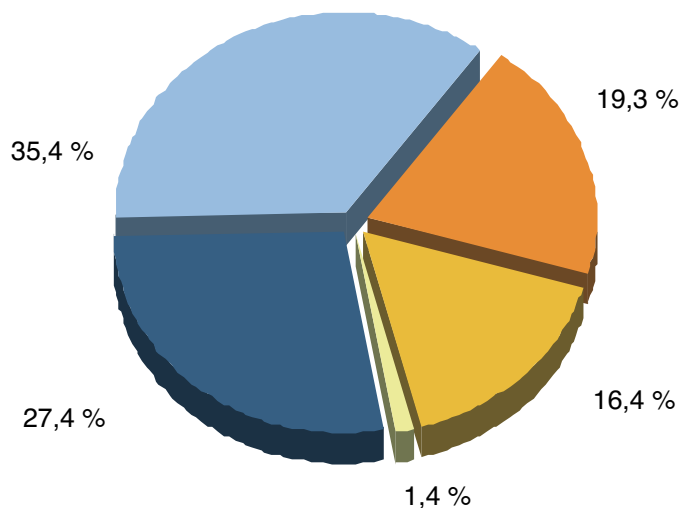
Un tiers des créateurs ne reçoivent aucun appui, 1/3 en reçoivent un seul, et 1/3 plusieurs. L'appui le plus fréquent est celui de l'entourage familial (41%), vient ensuite celui de professionnels du type comptable, banque, consultant (31%). L'appui apporté par des structures dédiées à l'accompagnement de la création concerne 27% des créateurs ayant bénéficié d'au moins un appui. Le niveau de satisfaction des créateurs à l'égard des prestations apportée par ces structures dédiées est tout à fait correct (note moyenne : 14,7/20).

Il existe une relation statistique entre appui par une structure dédiée à la création et pérennité de l'entreprise. Les entreprises dont les dirigeants ont bénéficié d'un accompagnement par un accompagnateur dédié affichent une rentabilité meilleure (74% des entreprises dont les créateurs ont été accompagnés par des structures dédiées déclarent être rentables, contre 64% des autres). Cet appui est perçu comme un accélérateur de la création (pour 63% des créateurs).

<http://www.oseo.fr>

## Globalement, vous diriez que la technologie... ?

- n'intervient pas du tout dans votre activité
- qu'elle intervient peu dans votre activité
- que votre activité a besoin d'un support technologique important
- que la technologie est à la base des produits et services
- (NSP)



Base : 1505 individus - <http://www.fir.asso.fr>

Il existe donc une importante population d'entreprises innovantes qui ne sont pas éligibles aux aides d'Oséo Anvar, n'ont pas forcément de gros besoins financiers au démarrage mais qui ont néanmoins besoin d'un appui technique de qualité pour développer leur innovation qui souvent présente un caractère technologique. Ce sont ces entreprises qui rencontrent le plus de difficultés pour trouver un appui technique et financier adaptés.

Pour tenter d'apporter une réponse à ces candidats créateurs, FIR a initié, en 2001 sur le Plateau de Saclay, une Plate Forme expérimentale, Scientipole Initiative, dédiée à de tels projets.

L'expérience de 3 ans de Scientipole Initiative confirme que le service proposé répond bien à une réelle demande : 40 entreprises ont été financées en 2004 à partir des 200 projets reçus, 60 par an sont prévus à l'horizon 2006. Pour bien répondre à l'attente des porteurs de projets innovants reçus, une méthodologie spécifique a du être adoptée (montant moyen des prêts de 40 000 € et accompagnement renforcé par un réseau d'expert).

L'expérience du Réseau entreprendre conforte cette analyse et suggère également le rapprochement, sur les territoires, des acteurs de l'appui aux créateurs d'entreprise et de ceux de la recherche et de l'innovation. C'est au niveau des territoires que l'on doit trouver les synergies et les réseaux qui seront les plus productifs.

Pourquoi ne pas profiter des dynamiques régionales, notamment à l'occasion de la constitution des pôles de compétitivité, pour que dans chaque région, une Association existante, où à créer si la demande est forte, s'organise en se rapprochant des acteurs de la recherche et des formations, de l'innovation, de l'industrie, pour proposer un accompagnement mieux adapté aux porteurs de projets innovants en lien avec la technologie, à l'image du service proposé par Scientipole Initiative ?

Dans un premier temps, au niveau de chaque région dans le cadre des plate formes régionales création ou de la maison de l'emploi, un homme dédié à la création d'entreprise innovante pourrait être identifié et chargé de créer du lien entre tous les intervenants, puis de proposer l'organisation qui devrait progressivement être dotée de moyens complémentaires fléchés pour l'appui à la création d'entreprises innovantes.

Le fonctionnement en réseau de tous les acteurs d'un territoire tel que préconisé par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar) [5] est certainement l'une des sources de progrès les plus prometteuses.

## Scientipôle Initiative

### *Innovet et entreprendre*

Scientipôle Initiative est une plate-forme d'initiative locale, spécialisée dans l'innovation. Elle soutient les créateurs d'entreprises innovantes au stade de l'amorçage, par un prêt d'honneur et des prestations d'expertise et d'accompagnement.

Scientipôle Initiative associe les ressources entrepreneuriales et technologiques, afin de faire émerger des projets innovants et de soutenir leur développement. Elle s'appuie sur :

- un large réseau d'experts composé de scientifiques, managers et financiers confirmés, capable de répondre aux besoins d'accompagnement et de favoriser les mises en relation (grands groupe, financeurs) ;
- un réseau de partenaires comprenant des organismes scientifiques (universités, centres de recherche, grandes écoles), des structures spécialisées de l'innovation (Critt, Anvar, incubateurs), des réseaux de soutien à la création d'entreprise (pépinières, chambres de commerce, agences de développement économique) et des appuis au financement (banques, outils de haut de bilan) ;
- deux comités d'agrément rassemblant des compétences technologiques, entrepreneuriales, commerciales et financières, qui se réunissent une à deux fois par mois.

<http://www.scientipole-initiative.org>

## Réseau entreprendre

C'est une fédération d'associations de chefs d'entreprise qui aident des créateurs d'entreprises avec des méthodes d'entreprises.

### *Depuis 1986*

- 1 200 créateurs lauréats
- près de 30 M€ engagés sous forme de prêt d'honneur
- plus de 65 000 heures de conseil et d'appuis apportés par des chefs d'entreprise
- plus de 2 500 chefs d'entreprise engagés

Réseau entreprendre a pour cœur de cible les « petits projets à potentiel », les futures PME. Son intervention vise à aider leur créateur à devenir pleinement chef d'entreprise

<http://www.reseau-entreprendre.org>

		Degré d'innovation				Total
		Légère amélioration par rapport à l'existant	Forte amélioration face à l'existant	Innovation de rupture	De portée mondiale	
Contenu technologique	La technologie n'intervient pas du tout dans le produit, procédé, service... proposé	3	2	2	-	7
	La technologie intervient un peu	8	15	10	2	35
	L'activité a besoin d'un support technologique important	-	13	11	3	27
	La technologie est à la base des produits/services proposés	-	3	10	18	31
	<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>23</b>	<b>100%</b>

<http://www.scientipole-initiative.org>

*Classification degré d'innovation/contenu technologique  
des 63 projets financés par Scientipôle Initiative au 15/06/2005*

## RECOMMANDATION 4

**Développer, à partir de ce qui existe, un réseau de structures d'accompagnement « innovation », une au niveau de chaque région, dédiées aux porteurs de projets innovants en lien avec la technologie.**

### Évaluation de la mesure

Notre recommandation s'adresse aux réseaux d'appui à la création d'entreprise. Quel rôle pour l'association Force sur cette problématique ? Elle s'adresse également à la Datar et à la Caisse des dépôts et consignations qui soutiennent aujourd'hui fortement le développement des plate formes d'appui à la création d'entreprise.

Il s'agit de favoriser, à partir de l'analyse de la spécificité de chaque région, la mise en place de structures régionales dédiées à l'accompagnement de projets de création innovants, et au plan national le fonctionnement en réseau de ces structures pour que les échanges permettent de profiter pleinement des expériences des uns et des autres et d'acquérir rapidement le professionnalisme nécessaire.

La mise en place d'un tel réseau ne nécessite pas des moyens lourds :

- mobilisation des moyens financiers nécessaires pour assurer le fonctionnement (8 000 € par emploi créé en moyenne) et les prêts aux créateurs (40 000 € par entreprise créée en moyenne, ce qui représente un investissement important de départ mais qui, avec les remboursements de prêts, est limité dans le temps) ;
- mise en place de plate formes ou évolution de structures existantes avec l'appui de la méthodologie FIR et Entreprendre et de l'expérience spécifique de Scientipole Initiative et de quelques autres.

Une objectif d'une vingtaine de structures de ce type en France, représenterait rapidement de l'ordre de 400 entreprises innovantes nouvelles créées chaque année. C'est l'équivalent du nombre de créations d'entreprises innovantes de haute technologie constaté aujourd'hui, vraisemblablement avec moins d'emplois créés au démarrage mais aussi moins de risques et avec un coût d'accompagnement inférieur !

En effet, le coût de la création d'un emploi par cette voie est estimé à 8.000 €, à comparer à celui d'un incubateur public de 10 000 à 15 000 € ou à celui d'une plate forme d'initiative locale classique de 1 500 €.

## Sans oublier l'insuffisance criante de financement des jeunes entreprises

Bien que cette recommandation soit hors champ des préoccupations Ecrin du rapprochement Recherche - Entreprises et s'éloigne du contenu des recommandations précédentes, il a paru néanmoins important aux membres du groupe de travail d'attirer à nouveau l'attention sur la grande difficulté rencontrée par les créateurs d'entreprises innovantes, très rapidement après la création de l'entreprise, à trouver le financement de leur premier développement. À quoi sert d'avoir mis en place progressivement tous les dispositifs de prêts et d'accompagnement qui permettent de créer l'entreprise, si le manque de fonds propres des premières années ne permet pas à l'entreprise de prendre son réel envol ?

---

*« Ne laissons pas les entrepreneurs décidés s'engager dans une impasse financière presque certaine. »*

---

*Pierre Battini, secrétaire général de l'ANDESE, mars 2004.*

Cette phase est pourtant essentielle pour conforter le projet, asseoir la stratégie de son développement, effectuer les premiers recrutements et préparer une meilleure visibilité des perspectives de développement qui permettra pour certains d'entre eux l'intervention du capital d'amorçage ou du capital risque. C'est pendant cette phase que, pour beaucoup de projets, se dessinera réellement l'avenir de l'entreprise.

### **Premier développement des TPE-PME: des besoins de financement encore non couverts**

Les études menées par FIR en 2002 et 2003 sur le premier développement confirment bien les difficultés de trésorerie rencontrées par les TPE-PME en France. L'expérience montre que, deux ans environ après la création, de nombreux entrepreneurs ne disposent plus des moyens nécessaires pour répondre aux besoins de financement de leur entreprise. Une enquête réalisée auprès de bénéficiaires d'un PCE et ayant environ deux ans d'âge montre que 20% sont en situation de dynamique de croissance et sont confrontés à des difficultés de trésorerie. Ces entreprises en croissance ont besoin surtout des financements à moyen et long terme, à la fois pour pérenniser leur financement de fonds de roulement mais surtout pour faire face au financement des investissements rendus nécessaires par le développement de leur activité. Les financements à moyen et long terme

demandés sont de montant unitaire variables. Il est enfin à noter que 10 % des entreprises interrogées, constituées sous forme de sociétés, souhaitent l'entrée d'un partenaire dans leur capital [6].

Comme il a été évoqué plus haut, force est de constater que les fonds de capital amorçage spécialisés ne s'intéressent pas ou peu aux créations innovantes à contenu technologique moyen ou faible et à potentiel de développement limité, quand bien même ces entreprises peuvent représenter globalement, en terme d'emplois et de développement économique, un enjeu important. Ces fonds ont leur logique de gestion que le fonds de garantie innovation annoncé récemment par Oséo devrait inciter à une plus grande ouverture.

Nous pensons qu'après l'étape des interventions existantes des prêts personnels via des associations de prêts d'honneur et de prêts aux TPE (du type PCE), ou de business angels, il convient de compléter les dispositifs actuels par une politique continue de mise en place sur incitation de ressources publiques (au plan national ou/et européen) de vrais fonds propres en capital ou en quasi fonds propres pour les jeunes entreprises.

### **Solutions préconisées pour financer le primo-développement des TPE-PME**

Les solutions que nous proposons visent à :

- faciliter les investissements aux côtés de l'entrepreneur lors des étapes cruciales du développement de son entreprise,
- mettre en place des modes opératoires permettant un effet de levier sur la capacité d'endettement à moyen et long termes auprès des institutions bancaires,
- se situer en intermédiaire dans l'échelle de l'offre de financement de l'entreprise sur la marche qui suit immédiatement le prêt d'honneur et avant celle du capital risque régional.

S'agissant des fonds propres, nous préconisons la mise en place de ressources en capital pour des montants limités mais significatifs (de l'ordre de 250 000 € par projet), sommes qui font actuellement défaut à nombre de nouveaux entrepreneurs, en particulier de jeunes entrepreneurs prometteurs, frais émoulus de l'université ou d'écoles d'ingénieurs.

Un autre type d'intervention pourrait être également envisagé : le prêt participatif, formule qui a connu, dans les années 80 en période de crise, un succès certain comme instrument de consolidation de la structure financière des entreprises. Créance de dernier rang assimilée à des quasi fonds propres, le

prêt participatif, pour respecter cette vocation, devrait comporter une très faible rémunération les premières années au moins (entre 0 et 3%/an les 3 premières années 6% par la suite) associée à un large différé d'amortissement de 3 à 5 ans et une durée d'amortissement longue (7 ans) qui lui donnerait une vraie nature de capitaux permanents.

Au regard de ces principes, France Initiative Réseau préconise une solution complémentaire: le « prêt d'honneur développement » pour dynamiser le développement des TPE en situation de croissance et qui rencontrent des difficultés de trésorerie. Ce type d'intervention, déjà pratiqué par des plateformes d'initiative locale<sup>1</sup> (PFIL) et d'un montant sensiblement identique à celui des prêts d'honneur pratiqués actuellement, permet d'élargir les possibilités d'intervention aux associés des créateurs ou à des salariés clés afin de les impliquer et/ou de les fidéliser et de générer un effet de levier substantiel sur les financements bancaires.

Pour donner un réel dynamisme à ces nouvelles initiatives, il conviendrait à notre sens de préserver trois principes dans le mode d'attribution de ces interventions en capital :

- simplicité, dans la définition des produits,
- décentralisation,
- rigueur, dans le mode d'attribution

**Simplicité** dans le mode d'attribution, car nous pensons qu'il conviendrait de mettre en place une formule d'intervention en capital dont le montant pourrait être fixé par exemple en fonction de l'effort du créateur avec un effet de levier plus ou moins fort (de 1 pour 1 ou de 2 pour 1). Cette participation pourrait être gelée (non cessible) pendant 5 ans, sauf accord des associés d'origine, avec une clause de rétrocession privilégiée en leur faveur à condition préfixée (par exemple un taux d'actualisation de 6 ou 7%/an - rétrocession à terme de 5 ans).

**Décentralisation**, pour donner une véritable dynamique à la croissance des entreprises innovantes susceptibles de contribuer au développement de leur territoire. La décentralisation de ce dispositif au niveau de ses intervenants démontrerait aussi clairement que ces nouveaux outils financiers se situent en complémentarité et non en concurrence avec ceux existants qui ont montré leur pertinence et leur utilité.

**Rigueur**, pour que les financements soient bien attribués aux entreprises qui ont les meilleures

chances de contribuer significativement à ce développement, car elles sont connues et suivies.

C'est la raison pour laquelle nous pensons que l'octroi de ces nouveaux financements aux jeunes entreprises innovantes devrait être réalisé au niveau d'organismes de prêts d'honneur familiers de ce type d'analyse et ayant une très bonne connaissance des entreprises candidates, comme certaines plate formes d'initiative locale (Scientipôle Initiative, par exemple, qui met en place actuellement Scientipôle - Ile de France - Capital, pour répondre à l'attente de ses créateurs), le Réseau

## **Scientipôle – Île-de-France Capital fonds d'investissement**

### *L'esprit du projet*

Le fonds est destiné à compléter les outils favorisant les développements des entreprises accompagnées ou expertisées par Scientipôle Initiative.

Il a pour mission de réunir des investisseurs au sein d'une structure juridique pour soutenir le développement d'entreprises innovantes franciliennes, par l'intermédiaire de prises de participations, d'apports en fonds propres et de concours techniques.

Ce modèle s'appuie sur l'expérience de Scientipôle Initiative dans l'accompagnement et l'expertise des projets innovants, ainsi que sur sa connaissance des créateurs. D'une part, il repose sur la confiance construite avec les entrepreneurs, Scientipôle Capital intervenant comme partenaire de référence. D'autre part, il intègre des économies d'échelle et un potentiel de réduction des risques, pouvant alors autoriser un réel soutien au développement des jeunes entreprises innovantes.

Ce projet s'inscrit dans la culture de FIR. Au sein du réseau FIR, de nombreuses plate formes associent déjà plusieurs outils financiers : prêt d'honneur et prêt à la création d'entreprise par exemple.

En Aquitaine, un dispositif PFIL + société de capital risque fonctionne avec succès depuis 3 ans (Aquitaine Amorçage et Aquitaine Création Innovation).

<http://www.scientipole-initiative.org>

<sup>1</sup> L'action des 237 PFIL adhérentes à France Initiative Réseau (FIR) a pour objectif de renforcer les fonds propres des créateurs pour faciliter l'intervention des banques sur leurs projets : le taux de couplage – proportion de projets financés par un prêt d'honneur et bénéficiant d'un prêt bancaire complémentaire – est de 84% en 2004 et pour 1 euro de prêt d'honneur, 6 euros de prêts bancaires sont mobilisés par les créateurs. En 2004, 64,9 M€ octroyés par les PFIL sous forme de prêts d'honneur ont contribué à lever 318,9 M€ de prêts bancaires pour le financement de la création/reprise en France.

<http://www.fir.asso.fr>

Entreprendre ou certaines structures de capital d'amorçage de proximité du type Aquitaine Amorçage ou Primavera, par exemple.

La bonne connaissance des entreprises accompagnées par ces structures est certainement un atout important de bonne appréciation des conditions dans lesquelles cet apport financier pourra porter tous ses fruits. L'objectif premier de l'attribution de ces fonds sera donc bien le développement local à partir d'entreprises bien connues des structures d'accompagnement.

Même si la décentralisation de ces opérations auprès de structures locales, appelées à assurer d'autres financements en parallèle, permet d'atténuer certains coûts d'étude, il nous semble qu'un tel programme de financement n'est concevable que moyennant une prise en charge de frais d'exploitation spécifiques supportés par ces structures, grâce à une aide particulière au plan national ou européen. Aux États-Unis, le programme Small Business Innovation program (SBIR) d'appui aux petites entreprises a favorisé la mise en place des SBCI (Small Business Company Investment)

très actifs dans le financement des entreprises en développement.

Nous recommandons donc l'initiation de ce nouveau dispositif par la mise en place de fonds publics qui pourraient être abondés au plan local par tous les acteurs directement concernés par le développement du territoire.

Pourquoi les Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) de la loi Dutreil, en cours de mise en place, ne seraient ils pas partie prenante de ce nouveau réseau, dans la mesure où leur objectif premier serait bien de contribuer au développement local, en admettant un retour financier limité (capital patient)? Comment mobiliser les fondations capables de drainer le soutien de grandes entreprises présentes sur le territoire ?

Le lancement de ce grand mouvement de mobilisation de fonds propres en faveur des petites entreprises innovantes d'un territoire ne pourrait-il venir d'initiatives privées, telle que celle de la Caisse d'Épargne par exemple pour le lancement de Scientipole – Île-de-France Capital ?

## RECOMMANDATION 5

**Favoriser la mise en place massive de fonds de financement de « primo-développement ».**



## IV. CONCLUSION

---

*Ayons à cœur de résister à l'accoutumance au chômage, aux perversions et aux blocages des règlements des institutions publiques et parapubliques vis-à-vis de la liberté d'entreprendre et valorisons les initiatives de création d'activités répondant à des besoins nouveaux.*

---

Rebondissons sur les propos de cette poignée de visionnaires qui initiaient, il y a plus de vingt ans, ce qui est devenu aujourd'hui un grand réseau d'appui aux créateurs d'entreprise.

Il s'agit d'un enjeu d'importance dans le contexte de mondialisation à laquelle nous ne pourrons échapper. Seule l'innovation pourra générer les activités nouvelles qui prendront le relais de celles qui vont disparaître. Les recommandations de ce rapport visent à donner rapidement, aux établissements de la recherche publique et de l'enseignement supérieur, de nouvelles possibilités de renforcer leur soutien aux initiatives de créations innovantes.

Trois idées fortes sous-tendent les recommandations de ce rapport pour dynamiser la création d'emplois nouveaux :

- Il y a aujourd'hui une évolution significative chez les jeunes face à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprise : il faut saisir l'opportunité et tout faire pour leur donner les meilleures chances de réussite.

- Les savoirs, savoirs faire et technologies des établissements de la recherche et de l'enseignement supérieur doivent être mobilisés pour apporter un appui renforcé aux porteurs de projets innovants,
- L'industrie et les entreprises ont un rôle essentiel à jouer, les petites entreprises par leur rapidité d'adaptation, les grandes entreprises notamment par leur capacité d'attraction et d'accompagnement des jeunes. Seul un couplage renforcé entre le monde de la recherche et celui des entreprises dans un fonctionnement en réseau de tous les acteurs des territoires, permettra de relever les défis de la création des richesses et des emplois de demain.

Le groupe de travail ne souhaite pas en rester à l'énoncé de ces recommandations mais les propose à un large débat à organiser rapidement avec tous les partenaires concernés. Que ces réflexions trouvent une suite dans les travaux du groupe de suivi, que Futuris appelle de ses vœux, pour promouvoir des conditions favorables à l'innovation et au renouvellement du tissu économique. Ecrin est prêt à apporter toute sa contribution aux travaux de ce groupe.



## V. RÉFÉRENCES

- [1] Création d'entreprises entre 1993 et 2003. Source INSEE - Traitement APCE - Mars 2004
- [2] Pour une nouvelle politique industrielle - Jean Louis Beffa 15 Janvier 2005
- [3] Rapport d'activité 2004 - Scientipole Initiative - Scientipole-Ile-de-France-Capital
- [4] Rapport d'activité 2004 - CRITT MECA [contact@crittmeca.com](mailto:contact@crittmeca.com)
- [5] La France, puissance industrielle Une nouvelle politique industrielle par les territoires - Datar - La Documentation Française, Paris 2004
- [6] Comment financer le primo-développement - Lettre FIR n° 98 - août 2004
- [7] Oséo - Anvar Rapport d'activité 2003
- [8] CapInTech - Groupes de travail 1 à 5 - Livre Blanc <http://www.capintech.com>
- [9] Recommandations pour favoriser le développement des entreprises innovantes - Rapport du groupe de travail de l'opération Futuris présidé par Gérard Worms - février-mai 2005 [http://www.journées-Futuris.org/dyn\\_menu.asp](http://www.journées-Futuris.org/dyn_menu.asp)
- [10] Création innovante dans les activités industrie et services aux entreprises. Quel profil au démarrage et trois ans après ? APCE - décembre 2004
- [11] Jacques Bardes - Étendre les relations recherche entreprises au prénatal : une voie prometteuse pour dynamiser le développement d'entreprises innovantes en France - *Recherche, Technologies & Société* n° 49 - octobre 2002

# CINQ RECOMMANDATIONS D'ECRIN POUR CRÉER DES EMPLOIS

PAR UN APPUI RENFORCÉ DES ÉTABLISSEMENTS  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE  
AUX JEUNES PORTEURS DE PROJETS INNOVANTS

*Ce rapport a été préparé, dans le cadre d'Ecrin, par les membres d'un groupe de travail qui souhaitent, à partir de leur expérience de terrain, proposer aux décideurs quelques mesures susceptibles de dynamiser d'une manière significative la création d'activités nouvelles, et donc d'emplois, à partir d'un appui renforcé des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche publique aux jeunes porteurs de projets innovants en lien avec la technologie.*

*L'ambition de ces propositions n'est pas de révolutionner la dynamique de la création d'entreprises en France, mais d'augmenter de manière sensible la création d'activités nouvelles grâce à ces mesures, issues de quelques « bonnes pratiques » qui ont démontré leur utilité. De portée apparemment limitées, elles devraient néanmoins permettre de doubler rapidement les initiatives de création d'entreprises innovantes technologiques enregistrées aujourd'hui et de créer un flux significatif d'activités nouvelles dans les entreprises.*

## **Recommandation 1    Au profit des étudiants pendant leur cursus**

Développer l'organisation, pour les étudiants de l'enseignement supérieur, de missions de fin d'étude en entreprise, ayant pour objectif la création d'activités nouvelles fondées sur des besoins concrets.

## **Recommandation 2    En direction des jeunes diplômés pour compléter leur formation**

Développer les formations d'étudiants par la création, en mettant en place les « Conventions de formation par la création » et l'option post-doc « création ».

## **Recommandation 3    En appui aux candidats créateurs isolés**

Ouvrir les réseaux de développement technologique aux candidats créateurs, souvent isolés, porteurs de projets innovants en lien avec la technologie et leur donner accès à la prestation technologique réseau (PTR « création »)

## **Recommandation 4    Pour un renforcement régional de l'accompagnement**

Développer, à partir de ce qui existe, un réseau de structures d'accompagnement « innovation », une au niveau de chaque région, dédiées à l'appui aux créateurs d'entreprises innovantes en lien avec la technologie.

## **Sans oublier                      Face à l'insuffisance criante de financement des jeunes entreprises**

La mise en place de nouveaux financements pour assurer le premier développement des entreprises nouvellement créées.

